



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 96526

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le suivi du drame des familles des victimes de la catastrophe du charter Star Airlines à Charm-el-Cheikh (Egypte). En effet, ces familles, si elles ont été sensibles à la compassion et à l'accompagnement des pouvoirs publics, lors de la catastrophe puis de l'inauguration de la stèle à la mémoire des victimes, se désolent du manque de rapidité et de clarté du suivi de ce dossier par les autorités égyptiennes. Depuis des mois, ces familles n'ont pas pu faire leur deuil devant l'impossibilité de voir renflouer la carlingue de cet avion actuellement immergé sous les eaux. La complexité du traitement judiciaire de cette catastrophe aérienne, avec ses péripéties de ressort juridictionnel, n'est pas là pour y remédier et réclamerait donc une meilleure communication auprès des familles. Des initiatives mériteraient d'être prises pour assurer une plus grande compréhension des familles. Il lui demande donc quelle action il compte mener pour répondre à l'attente des familles des victimes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'a pas ménagé ses efforts depuis le 3 janvier 2004, date de la catastrophe aérienne de Charm-el-Cheikh, pour essayer de faire toute la lumière sur les circonstances de ce drame et apporter son soutien aux familles des 134 victimes françaises. Dès le lendemain de la catastrophe, la France avait déployé des moyens considérables pour récupérer par 1 000 mètres de fond les enregistreurs de paramètres de vol nécessaires à l'enquête sur les causes de l'accident. Après plus de deux années d'investigations et d'analyse des données recueillies, les autorités égyptiennes ont publié leur rapport final le 25 mars dernier. Les conclusions des experts français du BEA, tout comme celles de leurs homologues américains, ont été annexées à ce rapport. Il appartient maintenant à la justice française et à la justice égyptienne d'établir les responsabilités de l'accident. Les autorités judiciaires sont seules habilitées à communiquer avec les familles sur les investigations en cours et sur le déroulement de l'instruction. Dans le cadre du soutien à ces familles de victimes, le mémorial définitif érigé en souvenir de leurs proches a été inauguré à Charm-el-Cheikh, le 10 mai dernier, par les autorités égyptiennes et M. Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, représentant le Gouvernement français. Les familles ont pu effectuer le déplacement au départ de Paris grâce à la mise à disposition d'un avion gouvernemental. Soucieux des besoins exprimés par certaines de ces familles, le ministre des affaires étrangères a chargé un membre de son cabinet et un ambassadeur en mission de leur maintenir une attention particulière et d'assurer un suivi régulier avec les représentants des associations des victimes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96526

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6066

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8299